

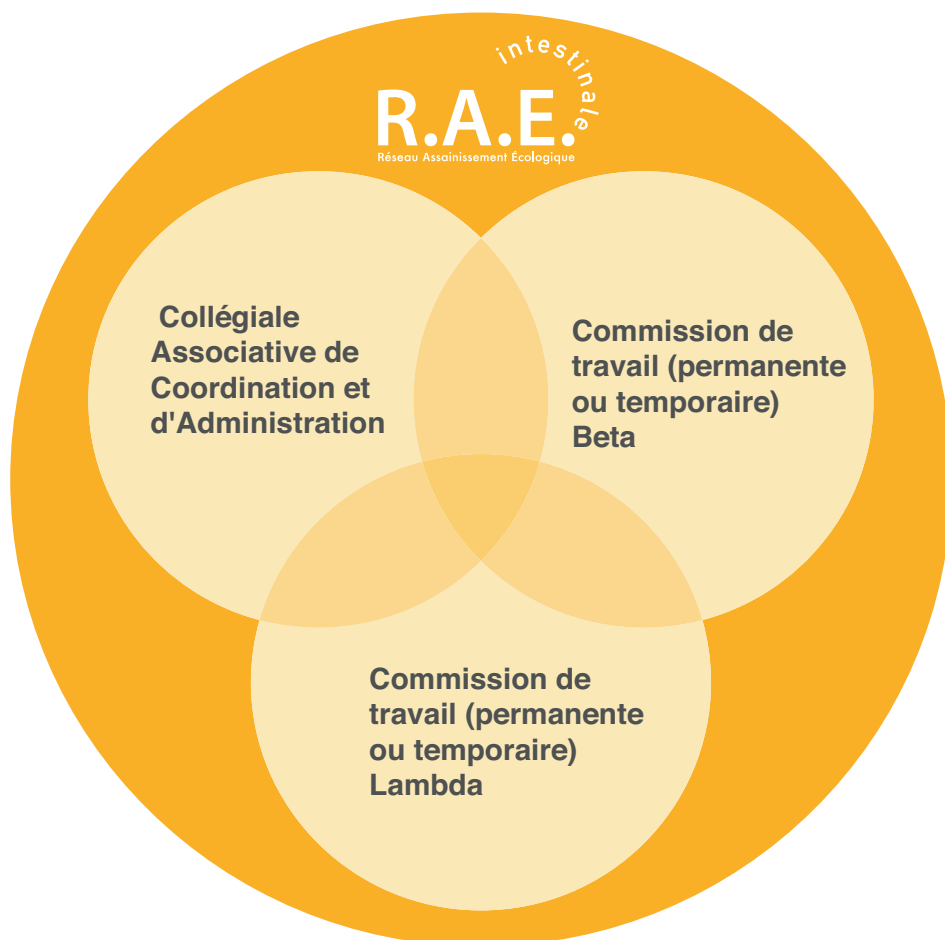
intestinale  
**RAE**

RÉSEAU DE  
L'ASSAINISSEMENT  
ÉCOLOGIQUE

**ADHÉSION**  
**MODE D'EMPLOI**

# Comment fonctionne le R.A.E. ?

Le fonctionnement est calqué sur celui du réseau ECOBATIR éprouvé depuis longtemps.



*Schéma de principe du fonctionnement du RAE*

## La Collégiale Associative de Coordination et d'Administration.

La Collégiale Associative de Coordination et d'Administration est le conseil d'administration de notre réseau. Il lui incombe d'assurer les tâches administratives de l'association, de veiller à l'application des décisions prises en AG ou d'assister les ateliers dans certaines tâches (gestion, communication). Elle assure la transmission des informations entre les commissions de travail et la globalité des membres.

La Collégiale n'est pas un lieu de décision, ni de pouvoir, c'est un outil au service du réseau. Elle fonctionne sous une forme collégiale, c'est à dire sans avoir les traditionnels président, secrétaire, trésorier. À chacun de ses membres peut être affecté un/des rôles, sans hiérarchie des uns envers les autres. Les décisions sont prises au consensus, la représentation extérieure peut être tournante.

Chaque membre est amené à faire parti de la Collégiale à un moment ou à un autre, c'est un excellent moyen d'intégration et d'initiation et tout nouvel arrivant est invité à l'intégrer. Il peut ainsi s'immerger dans l'actualité et découvrir et comprendre le fonctionnement, donner concrètement de son énergie à la cause portée par le réseau.

# Les commissions de travail

Le RAE fonctionne en commissions. Les commissions sont des groupes de travail thématiques. Chaque membre du réseau participe à la vie de ce dernier en s'investissant sur l'un ou plusieurs de ces groupes de travail. Au besoin, on peut même y associer des intervenants extérieurs.

Chaque commission jouit d'une certaine indépendance sur son fonctionnement et sur la gestion de son budget (lorsqu'il a pu obtenir un financement spécifique)\*. Il doit cependant informer régulièrement la globalité des membres sur l'avancée de ses actions, afin de garantir la cohésion du groupe. Une commission peut être ponctuelle, en fonction de l'actualité du réseau, ou plus pérenne, pour des sujets/travaux de fonds.

\* toute demande d'indemnisation devra avoir été intégré au budget prévisionnel

## Les commissions de travail existantes

En 2017, 4 commissions étaient actives :

- Commission « assainissement collectif »
- Commission « communication »
- Commission « relation Ministères et réglementation »
- Commissions « Normes »

Elles disposent chacune d'un référent en charge de l'animation et du compte rendu annuel.

## Les actions en cours et passées

- Actions communes auprès des Ministères pour la reconnaissance réglementaire de
  - l'assainissement écologique. Les toilettes sèches ont ainsi été reconnues par arrêté en 2009 pour un usage familial dans certaines conditions. L'enjeu actuel est d'obtenir une réglementation à l'échelle collective (en cours).
  - Réalisation d'études sur les toilettes sèches sur tout le territoire en utilisant les localisations différentes des membres du RAE en collaboration avec des laboratoires de recherche et des écoles d'ingénieurs.
  - Réalisation d'études sur le traitement des eaux ménagères, pour une reconnaissance réglementaire des techniques des traitements des eaux ménagères sans lesquelles le développement des toilettes sèches est freiné (en cours).
  - Partage de savoir faire dans le domaine du compostage, des techniques de toilettes sèches à l'extérieur de l'association par le RAE-Intestinale et par ses membres.
  - Mise en place de toilettes sèches à plusieurs structures sur des gros événements pour motiver les traditionnels loueurs de toilettes chimiques à changer leur parc de location par des toilettes sèches.
  - Application d'une Charte des bonnes pratiques, pour fixer un standard de qualité pour la gestion des toilettes sèches.
  - Participation à la rédaction de normes sur la nouvelle génération de toilettes.
  - Participation au PANANC et aux Assises de l'assainissement non-collectif pour diffuser les idées de l'assainissement écologique.
  - L'association a de ce fait publié plusieurs documents dans les différents secteurs de l'assainissement écologique et qui sont diffusés gratuitement et librement sur le site du RAE, ou participé à titre gracieux à la rédaction de documents d'autres organismes : <http://www.rae-Intestinale.fr/publications/>
    - la Charte des bonnes pratiques des loueurs de toilettes sèches mobiles.
    - Un guide de bonnes pratiques pour le compostage des matières des toilettes sèches.
    - Une plaquette sur les toilettes sèches domestiques à litière, en partenariat avec l'ADEME, qui résume le document précédent.
    - Un guide de présentation des modèles de toilettes sèches et des méthodes de traitement.
    - La partie concernant les toilettes sèches dans Le guide d'accompagnement des usagers pour l'assainissement non-collectif, édité par le Ministère de l'écologie et le Ministère de la santé.
    - La rédaction de la fiche de contrôle des installations de toilettes sèches dans Le guide d'accompagnement des SPANC, édité par le Ministère de l'Écologie et le Ministère de la Santé.
    - La relecture du livret sur l'assainissement écologique de la FRAPNA- 38 (Fédération des associations de protection de la nature de Rhône- Alpes–Isère).

# Les intestinales

Les Intestinales est l'intitulé des rencontres de notre réseau. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges techniques, de travail des commissions, de la tenue des assemblées générales ou extraordinaires du réseau. Elles se déroulent sur deux à trois jours, un peu partout en France et à une fréquence de 1 à 3 fois par an en fonction des besoins et de l'actualité.

La participation à l'Intestinale est libre et possible à tous ceux qui le souhaitent. Elle constitue même un passage obligé dans le processus d'intégration au réseau, tant il est important pour nous de se rencontrer pour créer du lien, transmettre nos valeurs communes par la capillarité naturellement active lors des échanges concrets, physiques entre les membres du réseau.

## Comment adhérer au RAE?

**1. Compléter la fiche d'adhésion ci jointe.**

**2. Renvoyer la fiche par mail** à [contact@rae-intestinale.infini.fr](mailto:contact@rae-intestinale.infini.fr)

**3. Payer votre cotisation d'adhésion :**

a. Tarifs :

- La cotisation pour personnes morales est de 100 € la 1<sup>ère</sup> année et de 50 € pour les années suivantes.
- Pour personnes physiques l'adhésion est de 40 € la 1<sup>ère</sup> année et le renouvellement à 20 €.

b. Par chèque à l'ordre du RAE-intestinales, à envoyer à :

Réseau de l'assainissement écologique (RAE)

70 Route des crêtes

26110 VENTEROL

**4. Réserver la date de la prochaine AG pour venir rencontrer le réseau.**

## Contactez le RAE

Pour toutes demandes (information, adhésion, etc...) vous pouvez contacter le RAE depuis la boîte contact du site internet : <https://www.rae-intestinale.fr/contact/>

## PROCHAINES RENCONTRES

L'AG à lieu fin mars début avril. La date et le lieu sont indiqués dans le CR de l'AG de l'année N-1 ou sur le site [www.rae-intestinale.fr](http://www.rae-intestinale.fr) à la rubrique Adhésion.